



Nouveau recul du gouvernement sur les langues régionales

Le 12 décembre 2022,

Pour le ministère de la Culture, le Projet de loi de finance 2023 en cours d'adoption prévoit une augmentation de budget pour tous ses champs d'action, à l'exception de deux dont celui des langues régionales.

Selon les communications du ministère, le Projet de loi de finance 2023 propose un budget de 4,2 milliards d'euros de crédits budgétaires pour le ministère de la Culture, en hausse de 271 millions d'euros par rapport à 2022 (soit +7%). Le rapport législatif présenté au Sénat précise le décompte de cette augmentation, programme par programme, et action par action. Parmi les deux actions qui n'auront pas d'augmentation de budget se trouve l'Action 03 : Langue française et langues de France" du Programme 361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture.

Les augmentations de budget ne correspondent pas à une ambition supérieure pour la culture, mais surtout à une compensation de l'inflation. Un budget constant en 2023 signifie que le champ d'action va devoir être restreint.

Le ministère communique également sur "Une ambition forte pour la langue française dans le monde". "Langue française" et "Langues de France" étant sur la même ligne budgétaire, la mise en place de nouvelles actions de promotion du français ne pourra se faire qu'en diminuant les crédits jusqu'alors affectés aux langues régionales.

Après les reculs historiques du ministère de l'Éducation Nationale (réforme du lycée, épreuves du brevet et du baccalauréat...) sous la mandature de M. Jean-Michel Blanquer entérinés par le silence du nouveau ministre M. Pap Ndiaye, c'est le ministère de la culture qui prend le relais de cette politique d'étouffement du développement des langues régionales.

Même si le soutien à la transmission est essentiel, la politique du Ministère de la culture doit également porter dans les domaines de la création, la production et la diffusion du spectacle vivant en langues régionales, programme 131, notamment en prenant en compte des spécificités comme la présence de nombreux acteurs bénévoles et associatifs.

L'éducation artistique et culturelle qui vise à favoriser la rencontre entre les œuvres et les artistes avec les jeunes publics doit, elle aussi intégrer cette part de la diversité culturelle de nos territoires que représentent les expressions artistiques en langues régionales.

Enfin, l'édition en langues de France, via un dispositif spécifique du Centre National du Livre, nécessiterait également un soutien fort et affirmé de la part du Ministère de la culture.

Le gouvernement ne peut défendre la place du français et le plurilinguisme dans le monde en prônant un monolinguisme anachronique sur son territoire.

Le collectif PQVNL souhaite prendre rendez-vous avec le Ministre de la Culture afin d'échanger sur la vision et les ambitions de ce Ministère à propos des langues de nos territoires.